

MEDECINE

Numéro Inami pour les diplômés

Le Conseil des ministres a approuvé vendredi plusieurs projets d'arrêtés royaux concernant la planification des soins de santé. Y figure notamment la décision d'octroyer un numéro Inami à tous les médecins diplômés cette année.

Tout médecin diplômé en 2019 obtiendra donc un numéro Inami. Cela met fin à l'incertitude régnant sur-

tout dans les rangs francophones. En effet, l'octroi d'un numéro Inami a été intimement lié à l'instauration d'une sélection dite efficace à l'entrée des études de médecine en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Et pour la ministre De Block (Santé publique), cela n'était pas le cas en 2018 : plus de 1 100 candidats ont été déclarés lauréats pour moins de 600 at-

testations disponibles à la fin de leurs études. D'aucuns craignaient qu'en représailles, les diplômés de cette année n'obtiennent pas leur précieux sésame.

Le Conseil des ministres a également fixé le quota fédéral pour l'année 2025 pour les médecins à 1 145 numéros Inami, identique à celui de 2024. Pour les dentistes, le quota fédéral est fixé pour 2024 à 228. ■